ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 5227

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille à propos du statut des assistantes maternelles. Alors que la DGAS a été interpellée par les représentants de la profession, il y a plusieurs mois, aucune réforme n'a été initiée. En raison de la précarité du statut des assistantes maternelles, il désire connaître les réflexions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de soixante-deux propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5227
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3669
Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 67